comptes-rendus de journaux pas suffisamment élogieux à son avis.

Son camarade fait
Le même chose que lui.

C'est-à-dire que Marcel Habert à son tour se lève et reproche à la presse les inexactitudes qu'il aurait relevées dans certains journaux.

Les témoins

Enfin M. le commandant Landrin est appelé. Lui non plus n'a rien vu.

Il se trouvait à une vingtaine de pas de Déroulède, il raconte seulement ce qu'il a vu.

Le capitaine Morin. — Déroulède a sou tour qu'il a vu des cercles se mêler à la foule pour pénétrer dans la caserne. Il était trop loin pour entendre ce que M. Déroulède a pu dire aux officiers du 23e. Il ne souvient seulement d'avoir entendu M. Déroulède dire aux manifestants : Retirez vous !... Allez à Paris !

M. le lieutenant Devillers se trouvait dans la caserne de Reuilly, lorsque la colonne y pénètra. Il relait la déposition du précédent témoin. Témoignage sans intérêt.

Les témoins suivants n'apportent non plus aucune déclaration nouvelle.

C'est d'abord le lieutenant Cormez, qui très éloigné lui aussi, n'a pu que constater l'état d'exaltation de M. Déroulède jusqu'au moment où il fut conduit à la salle d'honneur.

M. le sous-lieutenant Renaud. — A tout vu, mais n'a rien entendu. C'est ainsi qu'il a vu la scène qui s'est passée entre le général Roget et MM. Déroulède et Habert, mais qu'il ne peut dire les propos qu'ils échangèrent.

Le caporal-sapeur Dessaint. - Lorsque la colonne est arrivée place de la Nation, le témoin a été avec son escorte de sapeurs, entouré par la foule qui criait : Vive l'armée ! A Paris ! Il se rappelle qu'il se retourna plusieurs fois et que chaque fois le général de brigade, du haut de son cheval, lui indiquait avec l'épée la direction de la caserne.

Il déclare que, dans la cour, les rangs furent tellement rompus et, a son avis, M. Déroulède n'ai pa harangue les soldats du 4e de ligne.

M. François Coppée, sur l'invitation de Me Oscar Fainteuf, fait maintenant l'éloge de Déroulède, qui « a versé à nos soldats le cordial de ses chansons ». Sur ce ton, il continue avec emphase. Déroulède, attendri, pleure.

Le président met fin à ce dithyrambe que la salle composée soulignes de ses manifestations.

M. Lemaître fait l'éloge de Déroulède.

Le général Hamman rappelle que M. Déroulède a été décoré en 1870 pour fait de guerre.

M. Barrès fait l'éloge de M. Déroulède.

M. Quesnay de Beaurepaire raconte sa colère lorsqu'il a appris le résultat de l'élection présidentielle. Il parle, lui aussi, de Panama, dans lequel il a joué le rôle que l'on sait.

Il termine par ces mots : « Déroulède et Habert sont des hommes ».

MM. Detaille, Rochefort et Le Provost de Launay sont entendus.

L'audience est suspendue à 2 h. 35.

On entend de nouveaux témoins à décharge. La défense déclare renoncer à l'audition des autres.

L'audience est levée à 4 h. 10 et renvoyée à demain pour le réquisitoire et les plaidoiries.

Conseil des Ministres

Paris, 30 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

MM. Peytral et Monestier, retenus au Sénat par la discussion du budget, n'assistaient pas à la délibération.

L'habillement de l'armée de terre

Le Président de la République a signé un décret autorisant le ministre de la guerre à procéder pour une durée maximum de trois ans, a partir du 1er janvier 1900, les marchés de confection des effets d'habillement nécessaires à l'armée de terre.

Le voyage de M. Viger

M. Viger a rendu compte de son voyage à Montpellier et à Carcassonne.

Concessions à Madagascar

Le Président de la République a signé un décret autorisant des concessions à Madagascar.

Le concours d'animaux reproducteurs en 1900

M. Viger a informé le conseil que le programme du concours d'animaux reproducteurs pour 1900 était terminé et serait publié prochainement.

Les ministres s'étant réunis exceptionnellement lundi matin, ne tiendront pas jeudi leur conseil de cabinet habituel.

La Chambre

Séances du 30 Mai 1899

M. Deschanel, président, entre dans la salle à une heure. M. Ch. Dupuy, président du Conseil, a entretient quelques instants avec lui.

La salle est complètement vide. Quelques députés seulement sont à leur banc.

A 1 h. 15, la séance est ouvrant ouverte.

M. Ch. Dupuy propose aux quelques députés présents de suspendre la séance jusqu'à trois heures et demie.

On décide d'attendre le retour du budget, dont le Sénat s'est occupé dans une séance du matin.

La séance est reprise à 3 heures 1/2.

La Chambre adopte le chiffre de 1.100.000 fr. qu'elle a adopté pour l'augmentation des facteurs.

L'ensemble du budget est adopté par 446 voix contre 35.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à neuf heures et demie.

***

La séance est réouverte à dix heures 22.

M. Pelletan propose de maintenir le crédit des facteurs.

M. Dupuy supplie la Chambre de faire des concessions et de ne pas ajouter de nouvelles préoccupations à celles qu'a déjà le gouvernement.

M. Pelletan, aux applaudissements de la gauche, rejette le retrait du vote du budget sur le Sénat qui aurait pu rentrer en même temps que la Chambre et ne pas prendre huit jours de vacances de plus. Il adjure la Chambre de manifester énergiquement ses prérogatives en matière budgétaire.

Le crédit des facteurs est maintenu par 294 voix contre 206.

L'ensemble du budget est voté par 499 voix contre 44.

La Chambre suspend sa séance à onze heures quarante-cinq. Le budget va au Sénat.

***

La séance est reprise à minuit un quart. Le Sénat ayant voté sans modifications le budget retour de la Chambre, celle-ci l'adopte également et la séance est levée à 12 heure 20 et renvoyée à Jeudi.

SÉNAT

Séance du 30 Mai 1899

Présidence de M. Fallières, président.

Le Sénat accepte plusieurs modifications apportées par la commission du budget et il en rejette plusieurs autres.

Les employés des postes et télégraphes

Le Sénat a rétabli à 700.000 francs le crédit de 1.200.000 fr. voté par la Chambre pour les sous-agents des postes et télégraphes.

M. Leydet propose le retrait de l'amendement des postes de sous de régler l'augmentation du traitement des facteurs de ville et des facteurs ruraux.

M. Monghet adopte l'amendement de M. Leydet, qui est repoussé par 173 voix contre 84.

La suite de la discussion est renvoyée à la séance de vendredi.

***

La Chambre s'ajourne à une heure et demie et l'ensemble du budget est voté avec les modifications sénatoriales.

M. Peytral l'emporte de nouveau au Palais-Bourbon.

***

La séance est reprise à sept heures pour être levée à huit heures et quart. Le Sénat maintenant ses votes antérieurs.

***

Enfin, à 10 heures 35 le Sénat se décide à voter les chiffres de la Chambre, parmi lesquels le crédit des facteurs.

La séance est levée à minuit et renvoyée à mardi.

LA GRÈVE GÉNÉRALE au Creuzot

Paris, 30 mai. — On annonce que la grève générale vient d'éclater aux établissements du Créuzot.

Les 10.000 ouvriers de ces établissements ont cessé le travail.

Quinze cents ouvriers se sont d'abord mis en grève lundi matin. L'après-midi, les grévistes étaient au nombre de 4.000.

Le soir, on décidait de chômer partout.

LA MISSION MARCHAND à Toulon

AVANT L'ARRIVÉE

Toulon, 30 mai. — La matinée a été extraordinairement animée. La ville est partout pavoisée ; il y a, dans chaque rue, une grande profusion de drapeaux.

A partir de une heure, le quai de l'Horloge *est complètement dégagé et deux compagnies* d'infanterie de marine et une section d'artillerie de marine à pied commandée par un chef de bataillon, avec le musique du 4e régiment, sont prêtes à se rendre dans l'arsenal principal.

Ces deux compagnies et cette section se rangent en ligne déployée, face à l'Ouest.

Elles sont destinées à encadrer les tirailleurs sénégalais.

L'arrivée

A trois heures, le canot du préfet maritime marche avec pavillon de poupe. Il se rend à bord *du Massie* avec les *officiers de l'état-major*, qu'il doit y conduire.

Ces officiers montent à bord.

Un commandant le commandant Marchand et l'amènent au quai de l'Horloge, où il est reçu par le directeur des mouvements du port.

A l'arsenal

Lorsque la troupe est mise à terre et presque prête, le préfet maritime en est prévenu par le télégraphe de la direction du port. Il se rend alors en voiture, précédé de gendarmes à cheval, avec sa suite et le colonel Marchand, dans l'arsenal, pour y passer en revue la troupe de la mission. L'enthousiasme est délirant. Le temps est superbe. La fête est splendide.

A son arrivée, le commandant en chef est reçu par le contre-amiral major général et avec les honneurs réglementaires rendus par la troupe. Quand il est descendu de voiture il passe en revue la troupe de la mission qui lui est présentée par le commandant Marchand, il fait remettre par cet officier supérieur la croix de la Légion d'Honneur à M. l'ensigne de vaisseau Dié, et la troupe de la mission défile ensuite devant lui.

Le préfet maritime rentre à la préfecture en voiture ; le détachement de la mission, encadré par les deux compagnies d'infanterie et la section d'artillerie et précédé de clairons et de la musique est conduit à son casernement.

Quand la colonne arrive à la porte de la caserne des isolés, les troupes indigènes entrent dans la caserne ; les compagnies d'infanterie de marine et la musique retournent à leurs quartiers à la suite de la troupe.

A l'Hôtel-de-Ville

Les officiers de la mission en voiture et accompagnés de M. le Maire et des représentants de la municipalité, se rendent à la mairie pour y recevoir les députations et délégations diverses.

Quand le détachement indigène a déposé à la caserne ses armes et bagages et pendant la réception du commandant Marchand et de ses officiers à la mairie, un délégué de la municipalité se rend, à la caserne des isolés de la marine, pour distribuer aux soldats des médaillons souvenirs.

Les vins d'honneur

En même temps il est designé par les officiers du détachement une délégation comprenant les sous-officiers européens et quelques indigènes de cinque grade, le nombre total des désignés ne devant pas dépasser trente, pour aller au jardin de la ville prendre part au vin d'honneur.

Les hommes de troupes sont ramenés à la caserne et reçoivent le soir ou a lieu à six heures. Un coucoussou est offert par la municipalité à tout le détachement. Les officiers sont reconduits au Grand-Hôtel où ils habiteront.

Le Comm' MARCHAND

Le Capitaine MANGIN

A la préfecture maritime

Le commandant Marchand, toujours accompagné des mêmes officiers, se rend en voiture à la préfecture maritime pour y saluer le vice-amiral commandant en chef et être présenté à diverses autorités. Une brigade de gendarmes à cheval précède la voiture, pour faire déblayer la voie.

La foule est immense. Les acclamations retentissent nombreuses, enthousiastes.

Le Capitaine BARRATIER

Le Capitaine GERMAIN

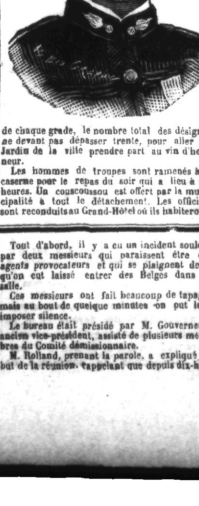

Pendant ce temps, tout le personnel de la mission opère son débarquement. Il est mis à terre sur ordre de l'Horloge et se range sur la place, en ligne déployée, vis-à-vis les deux compagnies d'infanterie de marine et la section d'artillerie de marine.

Les officiers sans troupes sont à six pas à la droite de la compagnie de tirailleurs, les artilleurs à six pas à la gauche.

L'INCIDENT DE BRUXELLES

Réunion des membres de la colonie française

Bruxelles, 30 avril. — M. Charles Rolland avait convoqué, ce soir, à la Brasserie Flammart, les membres de la colonie française et spécialement ceux de la Chambre de Commerce afin de leur donner des éclaircissements complets préalablement au vote qui devra être émis dans l'assemblée de demain.

Tout d'abord, il y a eu un incident soulevé par deux messieurs qui paraissent être des agents provocateurs et qui se plaignent de ce qu'on eut laissé entrer des Belges dans la salle.

Ces messieurs ont fait beaucoup de tapage, mais au bout de quelque minutes on put leur imposer silence.

Le bureau était présidé par M. Gouverneur, ancien vice-président, assisté de plusieurs membres du Comité démissionnaire.

M. Rolland, prenant la parole, a expliqué le but de la réunion, rappelant que depuis dix-huit mois il était au courant du rôle joué par M. Moutier, et que, depuis la même époque, plusieurs membres du Comité, parmi lesquels M. Duchêne, qui aujourd'hui défend l'agent du Bureau, lui avaient demandé l'exclusion de celui-ci.

S'il ne l'a pas fait plus tôt, dit-il, c'est qu'il prévoyait les graves embarras qui viennent de surgir.

Avant la séance du 4 mai, l'ai, dit-il, demandé à M. Moutier, par lettre recommandée, c'est-à-dire de la façon la plus discrète du monde, bien de quitter. M. Moutier s'y est refusé et l'est alors que le ministre de France est intervenu, m'annonçant que si je persistais à réclamer l'exclusion du personnage en question, il s'y opposerait. Cela se passait au cours d'un dîner que j'offrais à mes collègues et au ministre.

Je demandai à M. Gérard si c'était un ordre qu'il me donnait, et dans l'affirmative, j'exprimai l'avis qu'il avait tort.

Le ministre répondit que pour rien au monde il n'abandonnerait M. Moutier.

Alors, lui dis-je, c'est ma démission qui va remettre et elle sera suivie de celle de mes collègues, car nous ne voulons pas être complaisants.

Rendez-vous fut pris pour le lendemain, parce que le ministre qui n'avait reçu que des instructions téléphoniques désirait en recevoir par écrit du gouvernement. A la date indiquée, je me rendis à la légation, et M. Gérard me remit qu'il avait reçu des ordres formels, ajoutant qu'il ne pouvait pas abandonner M. Moutier, parce que si on l'abandonnait, il révélerait des choses et des documents importants qui il a en sa possession.

Je répondis que notre mon démissionnaire pour le gouvernement de la République, j'estimais que la chute prévue d'un ministère ne pouvait pas nous empêcher de faire notre devoir.

M. Gérard tint bon néanmoins, et il fut convenu que la réunion du comité qui devait avoir lieu le 7 serait ajournée au jour fixé par le ministre, lequel devait demander au gouvernement de retirer son injonction.

M. Chebrand lit maintenant le procès-verbal de la séance du 4, dans laquelle est intervenu le ministre de France et qui expose les circonstances de cette ingérence.

M. Rolland représente la parole répétée que des amis et lui ne veulent pas être domestiques, que la Chambre de Commerce française fondée il y a quinze ans ne peut vivre et remplir un rôle utile qu'à la condition d'entretenir de bonnes relations avec les Belges et d'avoir l'estime de ceux-ci.

Il rappelle les services rendus par elle, notamment en 1894 quand on obtint que le gouvernement de la République abaissât la tarification douanière, ce qui était également utile aux deux pays.

A cette époque, dit-il, je fus accusé d'avoir été vendu pour 250.000 francs à la Belgique.

Les Chambres de commerce à l'étranger, créées en 1884 doivent être, suivant la pensée même du rapporteur d'alors, M. Claude, sénateur des Vosges, des associations pacifiques, et, sans cela elles ne peuvent jouer un rôle efficace.

On nous accuse de faire de la politique. Cela n'est pas vrai ; on m'accuse moi même d'être un moutard.

Ce qui est certain, ce qui est vrai, c'est qu'il m'est arrivé de communiquer au représentant de la République des renseignements utiles ; par exemple, lorsque l'anarchiste Sondais vint me montrer des documents importants, je le conduisis à la légation. En agissant ainsi, je crois mériter condit du bon Français.

Mais si j'ai de la marge entre cette façon d'agir et celle de M. Moutier, il y a entre une admiration d'espionnage organisée, qui même s'entendait avec des nations allemandes pour faire tirer les membres du Comité de la Chambre de commerce.

M. Rolland parle ensuite de l'importance du vote qui sera émis demain, disant que, si ses amis et lui sont désavoués ce sera la mort de la Chambre de commerce, car il n'est pas possible de rester pendant un an sous le coup du mépris qui serait encouru.

Il termine en disant qu'il y va de la dignité de la Chambre et même de la dignité du pays.

Les vins d'honneur

Rappelons, en passant, qu'elle se compose de plus de *cent laids*, dont voici les principaux : Un vase de Sèvres offert par le Président de la République ; quatre superbes gravures encadrées offertes par M. le ministre de l'Instruction publique ; quatre boîtes de l'Exposition de 1900 ; une superbe bicyclette.

Une excellente machine à coudre.

Garniture de cheminée, vases, flambeaux, de nombreux volumes, et qualités d'autres lots.

Ces lots sont exposés chez M. Duquesne-Buyetts, 8, rue du Vieil-Abreuvoir.

On peut se procurer à cette adresse des billets de la tombola au prix de 0 25.

Une scène tragi-comique

Mardi, dans l'après-midi, la rue de la Fosse-aux-Chênes était mise en émoi par les bruits d'une tentative de meurtre.

Renseignements pris, voici ce qui s'est passé :

Il était environ deux heures, Léopold Cauvin, âgé de 50 ans, tenancier du cabaret de « Bon café », 48, rue de la Fosse-aux-Chênes, rentrait à son domicile sous l'empire de la boisson. A peine y était-il de quelques minutes qu'il cherche chicane à sa femme. Celle-ci tenant tête au mari répondit à toutes ses invectives, ce qui excita l'homme.

Rendu furieux, il s'empara d'un couteau de cuisine qui se trouvait sur la table et se mit à la poursuivre dans la cour.

La cabaretière se réfugia dans les cabinets d'aisance où elle s'enferma, en appelant à son secours.

Pendant ce temps le mari frappait de son arme la porte des cabinets. Mais bientôt la police qui avait été informée vint mettre fin à cette scène.

Au moment où les agents voulurent conduire l'ivrogne au poste, la jeune bonne de la maison, Louise Haustrée, 23 ans, se cramponna aux agents s'opposant ainsi à l'arrestation de son patron.

La pauvre fille, pour ce motif, fut, elle aussi, conduite au poste de police.

M. Prudhomme, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Gamin précoce

Lundi, dans la soirée, vers 7 heures, Vanhoulandt Pierre, âgé de 10 ans, demeurant rue d'Alger, cour Briet, 9, profitant de l'absence d'une voisine, Mme Gabin, s'est introduit dans son domicile pour y enlever une somme de 35 fr. en pièces de cent sous, qui avait été déposée sur une planche.

Le gamin qui avait été aperçu, fut aussitôt dénoncé à la voisine.

Quand celle-ci vint porter plainte à M. Lagarde, commissaire de police, le jeune voleur n'était déjà plus en possession de l'argent dérobé.

Interrogé par le magistrat, il a déclaré qu'un camarade de rencontre lui avait enlevé le produit du vol.

Va pour jouer Age Pierre n'a pas été maintenu en état d'arrestation, mais procès-verbal a été dressé à la charge des parents.

Accidents du travail

Une ouvrière soigneuse de la maison Charles Poilet, rue Watt, 86, Valentine Bonnard, âgée de 17 ans et demi, demeurant rue de l'Alma, fort Vattel, s'est blessée en nettoyant son métier.

Le docteur, qui a été appelé à lui donner ses soins, a relevé une piqûre de l'index droit et a conclu à une quinzaine de jours d'incapacité de travail.

Le 29 mai à onze heures du matin, un ouvrier foulonnier de la maison Motte et Bourgeois, rue des Longues-Haies, M. Clovis Dassonville, demeurant rue de Lannoy, 280, en engageant le bout d'une pièce de tissus dans une fusse, a eu la main prise entre deux cylindres.

Le docteur qui lui a donné ses soins, a conclu à 30 jours d'incapacité de travail.

Dramatique suicide au « Pont Rouge »

Sous ce titre, nous avons relaté dans quelles conditions un jardinier du « Pont Rouge », M. Adolphe Secret s'était donné la mort.

Les funérailles du désespéré ont eu lieu, hier après-midi, à 4 heures, en l'église de St-Rédempteur.

Une foule assez nombreuse suivait le convoi.

Outrage et rebellion

Lundi dans la soirée, vers quatre heures et demie, un ouvrier teinturier, Dumortier Jules, âgé de 68 ans, demeurant à Tourcoing, rue du Bois, cour Haussemanne, 2, était ivre s'est présenté à l'estaminet « Blanche », rue de l'Alma et sur le refus qui lui fut fait de lui servir à boire, menace de tout bouiller. Aussitôt l'agent Doutreligne, de service à la gare fut requis, mais il fut grossièrement injurié par l'ivrogne, et quand il essaya de le conduire au poste, Dumortier se rebelle, ce qui ne l'empêche pas d'être écroué au poste de la rue St-Vincent-de-Paul.

Les enfants terribles

Lundi dans la soirée, une bande de jeunes gamins s'amusaient sur la place du Progrès à pousser un chariot qui s'y trouvait.

A un moment donné le véhicule céda sous la poussée des bambins et une des roues passa sur le pied droit du jeune Vandewinkel Leonard, âgé de 9 ans.

A ses cris des passants accoururent et après lui avoir donné des soins dans une maison voisine, on le reconduisit au domicile de ses parents, rue d'Iéna, 6.

Le jeune blessé a le pied droit contusionné. Le docteur l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Chute dans les escaliers

Dimanche dans la soirée, une ouvrière soigneuse, Mme Roubrotz Adèle, âgée de 54 ans, demeurant rue Voltaire, 71, a fait une chute dans les escaliers de son domicile et s'est fracturé l'extrémité de l'avant-bras gauche.

Le docteur Delattre, qui a été appelé à lui donner ses soins, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu hier dans la journée.

Infraction à un arrêté d'expulsion

Lundi dans la soirée, les agents du poste du pont Morel, ont arrêté, rue de Tourcoing, le nommé Pierre Aloisé Reyns, âgé de 45 ans, domicilié à St-Nicolas (Belgique), route des Cinq-Rues, pour infraction à un arrêté d'expulsion et l'ont conduit au poste de l'Hôtel-de-Ville pour être mis à la disposition de M. Prudhomme, commissaire de police.

Au cours de l'enquête faite par ce magistrat, il a été établi que Reyns avait déjà été poursuivi pour vol.

Ce matin il sera conduit à Lille.

Vente de terrains — Adjudication

Hier matin, à onze heures, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il a été procédé à l'adjudication, à l'extinction des feux et au profit des plus offrants et derniers enchérisseurs, des terrains situés rue de la Gare, 2, Sainte-Barbe, 2, Repentir de Mlle Dolcroix-Planquart, Camille, Charles et Victor Destatures.

La mise à prix était fixée à 275 francs le mètre carré.

Une partie de ces terrains, soit 11 m. 20 de front à rue a été adjugée à M. Santerne Nicolas, rue St-Jacques, 40, à Tourcoing.

Les contraventions

Hier dans la journée, la police a dressé les contraventions suivantes : pressée 7, défaut du bavoyer : 1, cabaret ouvert après l'heure 1, racolage 2, violences légères 1, pour avoir uriné sur la voie publique 1.

Le concours du Tir National

Très brillante journée dimanche dernier. Un public en série les concours se sont trouvés intéressants.

LE DOUBLE CRIME d'Hallennes-lez-Haubourdin

Le coup de théâtre sur lequel comptait M. Boilleraut pour établir d'une façon péremptoire la culpabilité des inculpés, n'a pu se produire puisqu'il a l'absence de Jules Demmina qu'il espérait trouver hier matin au siège du cabinet.

Ce témoin serait, nous dit-on, M. Allène qui, ayant dû quitter Wavrin la veille, ne sera de retour qu'aujourd'hui ; il aura dû tenir dans l'intervalle par une invitation à se présenter devant le chef de la sûreté.

Les charges

Patou n'est inculpé jusqu'à nouvel ordre, que de la tentative de vol au préjudice, commise dans l'estaminet de M. Brame, et dont nous avons parlé, il y a quelques jours.

Il ne sait probablement rien encore des charges très graves qui pèsent sur lui en ce qui concerne le double assassinat des dames Brame et Nutens.

Quant à Depoorter, il est mieux renseigné. Seule, d'ailleurs, l'implication de complicité dans l'assassinat pouvait permettre son maintien en état d'arrestation. Mais il continue à se défendre d'avoir participé en quoi que ce soit à l'horrible drame.

L'heure où se commit le crime, prétend-il, il se trouvait dans une ferme d'Hallennes ou il sollicitait du travail.

Cette tentative d'alibi ayant été mise à neant, Depoorter a reconnu enfin, aux cours de l'interrogatoire que lui fit subir lundi soir M. Prudhomme, juge d'instruction, être passé en face l'estaminet de M. Brame à huit heures du matin, c'est-à-dire approximativement à l'heure où se perpétrait le crime.

Il ne faisait que passer, ajoute-t-il, devant aller rejoindre un camarade qui lui avait donné rendez-vous à Santes.

Le camarade désigné affirme de son côté n'avoir donné aucun rendez-vous à Depoorter.

Enfin, pensant le dernier interrogatoire, l'inculpé a fait une déclaration d'une gravité exceptionnelle :

— La veille du crime, Paton m'invita à venir le voir le lendemain. Il devait disposer en journée de la somme de 150 fr. dont une bonne partie serait consacrée à une forte noce.

Depoorter accuse d'un autre côté que Paton ne lui a jamais dit où il devait se procurer cette somme d'argent.

Mais il est à présumer que l'idée d'un vol avait germé déjà dans le cerveau de l'assassin présumé, qui espérait recueillir un butin plus considérable que celui qui coûta la vie à deux pauvres femmes.

L'instruction

Ces divers récits ont naturellement besoin d'être contrôlés. C'est ce à quoi M. Boilleraut a passé hier sa matinée, interrogeant diverses personnes à Santes et à Wavrin.

Retenu en ville pour un motif personnel, M. Prudhomme ne s'est pas occupé hier de l'importante affaire dont le parquet lui a donné la charge.

Nous savons seulement qu'un avocat, M. Coinerie, a été désigné d'office pour assister Depoorter.

Patou lui, sera, dans l'affaire de vol au comptoir, assisté de Me Valenducq.

Il est possible qu'un autre membre du barreau soit désigné lorsque la prévention d'assassinat sera définitivement retenue contre lui.

Dernière Heure

LES DÉPUTÉS RÉPUBLICAINS et la déposition du général Hervé

Paris, 31 mai. — Au cours du procès Déroulède, le général Hervé appelé comme témoin, a dit que si une guerre éclatait, l'armée embouchera le clairon qu'il sait si bien faire vibrer pour relever le courage des soldats.

Et se tournant vers le jury, a ajouté : « J'espère que vous ne briserez pas ce clairon ».

Le groupe socialiste s'est réuni cette nuit pendant la suspension de séance et s'est occupé de cette déposition.

Il a chargé M. Krauss, député de Lyon, de déposer une interpellation à ce sujet au ministre de la guerre dans la séance de jeudi.

M. Krauss a aussitôt écrit à M. Krantz pour l'en informer.

— Le groupe radical-socialiste auquel appartient M. Lafoge est convoqué pour demain pour délibérer sur le même sujet.

Le groupe de la gauche démocratique n'a encore pris aucune décision. Nous avons vu ce soir, son président, M. De la Porte.

« Nous ne pouvons, nous a-t-il déclaré, nous prononcer ex abrupto ; le cas est assez grave, quelque dans les paroles du général Hervé on ne puisse pas relever l'apologie du coup d'Etat. Il faut que nous attendions d'être fixés sur le texte même de la déposition ».

Chronique électorale

M. Léon Pasqual a adressé aux électeurs la lettre de renouvellement suivante :

Mes chers Concitoyens,

Votre union vient de procurer à la République progressiste une nouvelle et éclatante victoire.

On n'est pas par un banal remerciement que je veux vous exprimer la satisfaction que j'éprouve.

En lisant sur mon nom une concentration aussi imposante des forces républicaines, vous me dictez des devoirs dont je sens toute l'étendue, et c'est par un dévouement absolu à leur, sans distinction, que je tiendrai à justifier la confiance et l'estime dont vous m'honorez.

Je conserverai un souvenir précieux des preuves particulières d'affection dont j'ai été l'objet pendant cette période électorale.

Et maintenant à l'oeuvre.

Vive la République !

Léon PASQUAL.

Chronique Régionale

Nominations administratives

Emploi réservé. — M. Auguste Lambert, conservateur des hypothèques à Clermont (Oise) est nommé en la même qualité à Cambrai.

Sanatorium de St-Pol-sur-Mer

Dans sa réunion du 28 mai courant, le conseil d'administration du Sanatorium de St-Pol-sur-Mer, a décidé la création, dans cet important établissement, d'un poste de médecin-directeur, en remplacement du Docteur Gris, médecin en chef du corps de santé des colonies, en instance de retraite.

M. le docteur Gris, officier de la Légion d'honneur, est un médecin des plus distingués et le choix du conseil d'administration du Sanatorium de St-Pol est, à tous les points de vue, excellent.

Le prix Durand

L'*Officiel* publie un rapport adressé au ministre de la marine par l'administration des invalides de la marine pour l'attribution du prix Ernest Durand (de Blois), décerné pour actes de courage et de dévouement accomplis par des marins.

Un prix de 1000 francs est attribué à M. Louis-Isidore Vanpouille, maître au cabotage, inscrit à Granville. Le 17 juillet 1898, Vanpouille a sauvé deux enfants tombés à la mer dans le port de Dunkerque.

Un prix de 1050 francs est également attribué à M. Louis-Baptiste Malloy, marin inscrit à Boulogne. Malloy, qui est infirme de la jambe gauche, s'est jeté à l'eau par un froid intense, le 23 décembre 1897, pour sauver un enfant tombé dans le bassin de Boulogne.

Chronique Locale ROUBAIX

Délégation cantonale

Les délégués cantonaux des trois cantons de Roubaix, se sont réunis en assemblée plénière le lundi 29 mai, à quatre heures, dans la salle des conférences de la mairie, sous la présidence de M. Bruyère.

Après examen des questions à l'ordre du jour les délégués se sont occupés de la prochaine fête de la Fédération des associations d'anciens élèves des écoles publiques de Roubaix.

La date de cette fête a été fixée définitivement au dimanche 11 juin prochain, à 3 heures après-midi. Elle aura lieu au Grand-Théâtre de l'Hippodrome dont la salle a été retenue.

Le programme sera composé de façon à donner toute satisfaction aux personnes qui voudront bien prêter leur concours à cette œuvre, toute de bienfaisance.

Nous ne connaissions pas en effet, mais nous pouvons toujours dire que l'orphéon des instituteurs et institutrices des circonscriptions de Roubaix a offert gracieusement son concours, et quelques-uns des artistes de la troupe Barel viendront interpréter deux ravissantes comédies de leur répertoire.

A l'issue du concert aura lieu le tirage de la tombola.

Rappelons, en passant, qu'elle se compose de plus de cent lots, dont voici les principaux :

Un vase de Sèvres offert par le Président de la République ; quatre superbes gravures encadrées offertes par M. le ministre de l'Instruction publique ; quatre boîtes de l'Exposition de 1900 ; une superbe bicyclette.

Une excellente machine à coudre.

Garniture de cheminée, vases, flambeaux, de nombreux volumes, et qualités d'autres lots.

Ces lots sont exposés chez M. Duquesne-Buyetts, 8, rue du Vieil-Abreuvoir.

On peut se procurer à cette adresse des billets de la tombola au prix de 0 25.

LE SPORT

VÉLOCIPÉDIE

Course de Tourcoing Bétlune

La liste des inscriptions est à nous ouverte que déjà les engagements affluent. On en compte aujourd'hui quarante-cinq.

Pour prévenir tout malentendu, la Société organisatrice fait remarquer aux coureurs que seuls peuvent s'inscrire dans la catégorie amateurs ceux qui réellement n'ont jamais couru pour des prix en espèces. Les protestations jalouses se sont déjà élevées contre certains cyclistes qui se sont donnés comme amateurs alors qu'ils devraient être classés en juniors et vétérans. Il est évident que ces coureurs sont placés à leur place dans la catégorie qui leur est propre. Le règlement dit d'ailleurs : Le coureur doit mentionner strictement la catégorie dans laquelle il peut prendre part.

On sait que le Bétlune est un pays pour les professionnels seulement. Gain sera partant certain. Nos vœux l'accompagnent, car ce vaillant coureur a toujours soutenu la réputation des années précédentes dans cette même course Tourcoing-Bétlune et remporte la grande gloire demeure le poursuivre depuis Paris Roubaix et Bordeaux Paris.

La catégorie Motocycles va remuer un magnifique lot de partants.

Souhaitons que nos chauffeurs régionaux soient nombreux et que cette course, sur une distance coupée de 108 km. devienne comme un championnat régional pour motocycles. Voyons, Messieurs les chauffeurs, ne fuyez pas l'occasion de nous montrer ce que l'on peut obtenir pratiquement d'un moto bien dirigé.

La Société organisatrice qui désire augmenter les prix en raison du nombre des partants, fait un nouvel appel à la générosité de ceux qui peuvent aisément le seconder et les inviter à lui envoyer sans retard les dons qui doivent constituer bientôt une première exposition. Beaucoup de commerçants profitent de cette fête qui les encourage dans les organisations qui se dépensent pour assurer le succès de cette grande course. Il faut en soutenir et s'unir. Ils les commerçants qui se trouvent sur le parcours le voulant ils pourraient faire un tout petit sacrifice pour aider beaucoup au succès de cette fête locale.

Chronique Locale ROUBAIX

Délégation cantonale

Les délégués cantonaux des trois cantons de Roubaix, se sont réunis en assemblée plénière le lundi 29 mai, à quatre heures, dans la salle des conférences de la mairie, sous la présidence de M. Bruyère.

Après examen des questions à l'ordre du jour les délégués se sont occupés de la prochaine fête de la Fédération des associations d'anciens élèves des écoles publiques de Roubaix.

La date de cette fête a été fixée définitivement au dimanche 11 juin prochain, à 3 heures après-midi. Elle aura lieu au Grand-Théâtre de l'Hippodrome dont la salle a été retenue.

Le programme sera composé de façon à donner toute satisfaction aux personnes qui voudront bien prêter leur concours à cette œuvre, toute de bienfaisance.

Nous ne connaissions pas en effet, mais nous pouvons toujours dire que l'orphéon des instituteurs et institutrices des circonscriptions de Roubaix a offert gracieusement son concours, et quelques-uns des artistes de la troupe Barel viendront interpréter deux ravissantes comédies de leur répertoire.

A l'issue du concert aura lieu le tirage de la tombola.